



## COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

Chômage Janvier 2012			
	Taux	Chômeurs	
Valais	5.3%	7305	➔
Haut-Valais	2.2%	858	↘
Valais central	6.3%	3361	↗
Bas-Valais	6.9%	3086	↗

08 février 2012

### Valais : la situation sur le marché du travail en janvier

(IVS).- 7305 chômeurs étaient inscrits auprès des Offices régionaux de placement (ORP) valaisans à la fin janvier, soit 41 de moins qu'à la fin décembre. Le taux de chômage est resté stable à 5.3%. Les variations saisonnières habituelles pour cette période de l'année ont été enregistrées dans les professions de la construction (chômage en hausse) et du tourisme (chômage en baisse).

Les mouvements du chômage dans les branches saisonnières sont un phénomène récurrent, dont l'intensité et la durée varient également en fonction d'éléments extérieurs, notamment le climat. Les conditions météorologiques qui règnent depuis la mi-décembre ont ainsi un impact sur les professions de la construction, où le nombre de chômeurs est plus élevé que l'année dernière à la même période, alors même que la situation dans la branche est plutôt favorable. Dans les professions du tourisme, le nombre de chômeurs est, par contre, moins élevé que l'année dernière, car le secteur a bénéficié de ces conditions météorologiques.

Le Canton du Valais met à disposition des mesures permettant de lutter contre le chômage saisonnier, en encourageant par exemple la combinaison d'activités. Le Service de l'industrie, du commerce et du travail (SICT) propose ainsi des cours qui facilitent la recherche d'un emploi dans les magasins de sport, les écoles de ski ou encore dans les remontées mécaniques.

#### **Note aux rédactions**

**Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter - entre 11h00 et 11h30- Patrizia Clavien-Remedi, chargée de communication du Service de l'industrie, du commerce et du travail, au 027 606 73 21**



## Les chiffres essentiels du chômage valaisan (janvier 2012)

	Taux de chômage			Chômeurs		
	Jan. 2012	var. mens.	var. ann.	Jan. 2012	var. mens.	var. ann.
Suisse	3.4%	0.1 pt	-0.4 pt	134317	3655	-14467
Valais	5.3%	0.0 pt	0.0 pt	7305	-41	-36
Haut-Valais	2.2%	-0.5 pt	0.0 pt	858	-190	-5
Valais Central	6.3%	0.3 pt	0.0 pt	3361	117	3
Bas-Valais	6.9%	0.1 pt	0.0 pt	3086	32	-34
RAV Oberwallis	2.2%	-0.5 pt	0.0 pt	858	-192	-8
ORP Sierre	5.4%	0.1 pt	0.1 pt	1089	4	3
ORP Sion	6.8%	0.3 pt	0.0 pt	2274	114	-1
ORP Martigny	8.1%	0.1 pt	0.2 pt	2026	14	41
ORP Monthey-St.-Maurice	5.3%	0.1 pt	-0.4 pt	1061	19	-71

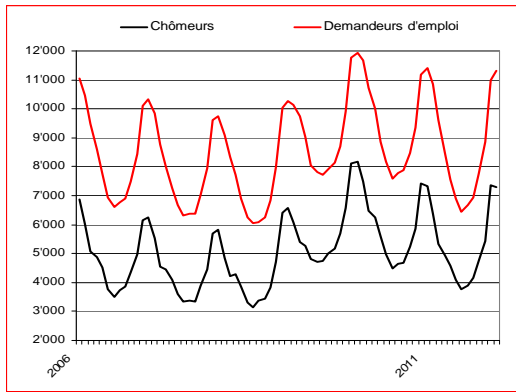
### 1. Chômage selon les régions

	Taux de chômage			Chômeurs		
	Jan. 2012	var. mens.	var. ann.	Jan. 2012	var. mens.	var. ann.
15-24 ans	5.4%	-0.1 pt	-0.5 pt	1060	-12	-79
25-49 ans	5.4%	-0.1 pt	0.0 pt	4635	-68	-5
50 ans et plus	5.1%	0.2 pt	0.2 pt	1610	39	48
Femmes	4.0%	-0.3 pt	-0.4 pt	2349	-139	-196
Hommes	6.3%	0.2 pt	0.2 pt	4956	98	160
Suisses	2.6%	0.0 pt	-0.3 pt	2859	-30	-331
Etrangers	16.2%	0.0 pt	1.1 pt	4446	-11	295

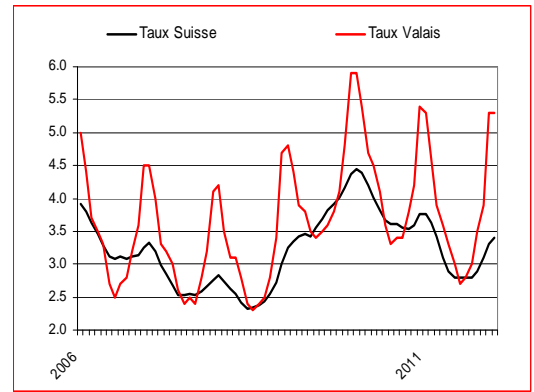
### 2. Profil des chômeurs

	Jan. 2012	var. mens.	var. ann.
<b>Professions saisonnières</b>			
Construction <sup>1</sup>	2659	89	259
Hôtellerie, restauration et nettoyage <sup>2</sup>	976	-152	-86
Agriculture, économie forestière, élevage animaux	768	-24	49
<b>Professions non saisonnières</b>			
Industrie <sup>3</sup>	617	57	34
Professions commerciales et de la vente	459	-21	-54
Transports et activités techniques <sup>4</sup>	440	7	1
Information et communication <sup>5</sup>	149	9	-34
Activités spécialisées, scientifiques et financières <sup>6</sup>	168	-9	-47
Activités de service administratif et de soutien <sup>7</sup>	507	0	-74
Santé humaine et action sociale <sup>8</sup>	272	-11	-28
Professions artistiques	37	1	-8
Autres professions <sup>9</sup>	253	13	-48

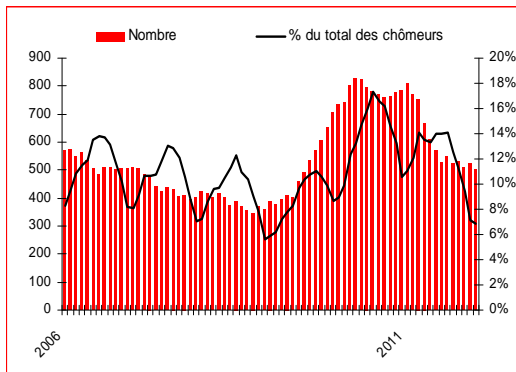
### 3. Chômage selon les groupes de professions



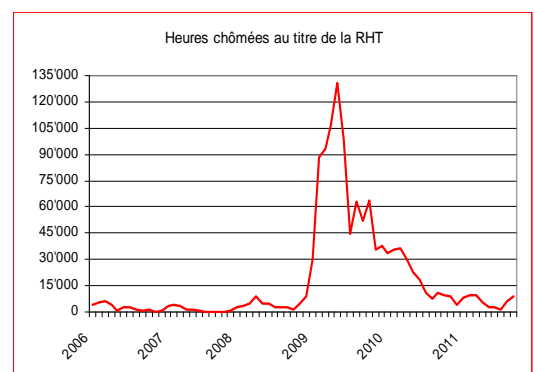
4. Evolution du chômage en Valais



5. Evolution du chômage Valais-Suisse



6. Chômeurs de longue durée<sup>10</sup>



7. Evolution de la RHT<sup>11</sup>

Source : Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO)

Le bulletin statistique complet est disponible sur [www.vs.ch/sict](http://www.vs.ch/sict) > Informations > Publications

- 1 **Construction** : construction - machinistes
- 2 **Hôtellerie, restauration et nettoyage** : hôtellerie et restauration et économie domestique – nettoyage, hygiène et soins corporels
- 3 **Industrie** : industrie minière, travail de la pierre, matériaux de construction - production denrées alimentaires, boissons et tabacs - industrie textile et industrie du cuir - travail de la céramique et du verre - usinage de métaux et de la construction de machines - électrotechnique, électronique, horlogerie, véhicule, outil - industrie du bois et du papier - arts graphiques - industrie chimique et matières plastiques - autres professions du façonnage et de la manufacture
- 4 **Transports et activités techniques** : transports et circulation – ingénieurs – techniciens - dessin technique
- 5 **Information et communication** : informatique - publicité, marketing, tourisme, administration fiduciaire- professions des postes et télécommunications - professions des médias et apparentées
- 6 **Activités spécialisées, scientifiques et financières** : professionnels de la banque, employés d'assurance - entrepreneurs, directeurs, fonctionnaires supérieurs - professions judiciaires – sciences sociales, humaines, naturelle, physique, exacte
- 7 **Activités de service administratif et de soutien** : professions commerciales et administratives - professions afférentes au maintien de l'ordre, la sécurité
- 8 **Santé humaine et action sociale** : assistance sociale et spirituelle et éducation - professions de la santé - professions du sport et du divertissement
- 9 **Autres** : professions du secteur tertiaire, si pas ailleurs - activité professionnelle ne peut pas être définie - non spécifié
- 10 **Chômeurs de longue durée** : personnes inscrites au chômage depuis plus d'une année
- 11 **Réduction de l'horaire de travail (RHT)** : la statistique recense les réductions de l'horaire de travail décomptées et indemnisées par les caisses. Pour des raisons d'ordre pratique liées au versement des indemnités, ces données ne sont disponibles qu'après un délai de deux mois.